

Date de séance : 24 octobre 2019	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 17 octobre 2019		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 8

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt quatre octobre à quatorze heures quinze, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les bureaux du 1 rue du Canigou à CASTEIL, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

Membres titulaires : Mme BRUZY Evelyne, ayant reçu pouvoir de M. MACHARD Jean-François (absent), M. CASES Jérôme et Mme CASES Juliette pour CASTEIL, M. BOBE Jean pour CORNEILLA DE CONFLANT, M. BOUDON Patrice, M. CISZEK Georges et M. GUITART Henri pour VERNET LES BAINS.

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2019

VOTE : 8

- 2) Programme de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable vétustes et fuyards – Tranche 8 Travaux au boulevard des Pyrénées à Vernet les Bains – Demande complémentaire**

Vu la délibération du conseil syndical du 3 avril 2018 par laquelle il approuvait la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux AEP vétustes et fuyards sur une partie du boulevard des Pyrénées à Vernet les Bains, pour un montant estimé à 87 000 € HT ;

Vu les demandes de subventions sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau,

Vu la décision du Département lors de sa Commission Permanente du 12 novembre 2018, d'attribuer à notre collectivité une subvention de 13 050 € HT (15 % du montant estimé) ;

Vu l'absence de financement de l'Agence de l'Eau pour ce dossier, compte tenu notamment du nouveau programme de l'Agence et des nouvelles procédures et engagements de ce programme ;

Compte tenu de l'importance de ce projet, en partie modifié et qui sera étendu du fait que la commune de Vernet les Bains envisage la réalisation de travaux de réfection de voirie sur le boulevard des Pyrénées, avec le financement du Département ;

Le Président propose au conseil syndical de solliciter une subvention complémentaire de 30 450 € HT (35 %), portant l'aide du Département à 50 % et l'autofinancement du dossier initial à hauteur de 50 % pour le SIVOM de la Vallée du Cady.

Le plan de financement est présenté ainsi :

CD66 (1 ^{ère} notification)	13 050 € HT (15%)
CD66 (demande complémentaire)	30 450 € HT (35 %)
Autofinancement du SIVOM	<u>43 500 € HT (50 %)</u>
	87 000 € HT (100 %)

Le conseil syndical prend acte que l'opération sera engagée au printemps 2020 et donc dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides (12 novembre 2018) et la durée totale de validité des subventions étant fixée à trois ans.

VOTE : 8

- 3) Programme de travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées – Tranche 4 Travaux au boulevard des Pyrénées à Vernet les Bains – Demande complémentaire**

Vu la délibération du conseil syndical du 3 avril 2018 par laquelle il approuvait la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux AEP vétustes et fuyards sur une partie du boulevard des Pyrénées, pour un montant estimé à 102 500 € HT ;

Vu les demandes de subventions sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau,

Vu la décision du Département lors de sa Commission Permanente du 12 novembre 2018, d'attribuer à notre collectivité une subvention de 20 500 € HT (20 % du montant estimé) ;

Vu l'absence de financement de l'Agence de l'Eau pour ce dossier, compte tenu notamment du nouveau programme de l'Agence et des nouvelles procédures et engagements de ce programme ;

Compte tenu de l'importance de ce projet, en partie modifié et qui sera étendu du fait que la commune de Vernet les Bains envisage la réalisation de travaux de réfection de voirie sur le boulevard des Pyrénées, avec le financement du Département ;

Le Président propose au conseil syndical de solliciter une subvention complémentaire de 30 750 € HT (30 %), portant l'aide du Département à 50 % et l'autofinancement du dossier initial à hauteur de 50 % pour le SIVOM de la Vallée du Cady.

Le plan de financement est présenté ainsi :

CD66 (1 ^{ère} notification)	20 500 € HT (20%)
CD66 (demande complémentaire)	30 750 € HT (30 %)
Autofinancement du SIVOM	<u>51 250 € HT (50 %)</u>
	102 500 € HT (100 %)

Le conseil syndical prend acte que l'opération sera engagée au printemps 2020 et donc dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides (12 novembre 2018) et la durée totale de validité des subventions étant fixée à trois ans.

VOTE : 8

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15h00.